

REGLEMENT DU JEU “Grand Jeu de Noël”

sur le site de Oui Sncf

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société Oui.sncf (ci-après, « la Société Organisatrice »), société à responsabilité limitée au capital de 10 672 000 euros, ayant son siège social au 2, place de la Défense, CNIT 1, BP 440, 92 053 Paris la Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 43181062100026, organise du 01 au 06 décembre 2020 inclus, un jeu gratuit et sans obligation d'achat sur le site de Oui.sncf : <https://fr.jeu.oui.sncf/grand-jeu-de-noel/> ci-après dénommée le Jeu.

Les modalités de participation au Jeu et les modalités de désignation des gagnants sont décrites dans le présent règlement (ci-après « le Règlement »).

ARTICLE 2 – DATES DE L'OPÉRATION

Le Jeu se déroule du 01 au 06 décembre 2020 inclus.

ARTICLE 3 – PARTICIPANTS

Le jeu est ouvert à toute personne de France métropolitaine à l'exclusion des membres du personnel de la société Oui.sncf et des membres de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer) âgée de 13 ans minimum.

Toute participation à ce Jeu doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation du présent règlement.

La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses emails, et ce, quel que soit le nombre d'adresses électroniques dont il dispose ou pour le compte d'autres participants.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat pendant la durée du concours du 01 au 06 décembre 2020 inclus.

Le Jeu est accessible sur le site :

<https://fr.jeu.oui.sncf/grand-jeu-de-noel/>

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Se rendre sur <https://fr.jeu.oui.sncf/grand-jeu-de-noel/>
- Compléter le formulaire d'inscription de l'opération en complétant les champs obligatoires suivants précisés par une étoile :
 - Civilité
 - Nom
 - Prénom
 - Email
 - Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de jeu et en accepter tous les termes (case à cocher)
- Lancer le Bandit Manchot et tenter d'aligner 3 visuels identiques.
- Le participant a également la possibilité de partager à ses contacts sur Facebook et Twitter.

La participation est limitée à 1 participation par utilisateur et par jour.

ARTICLE 5 – LOTS ET ATTRIBUTION DES LOTS

Les lots du Jeu seront mis en jeu et attribués au(x) gagnant(s) de l'opération correspondante par Instant Gagnant.

Les lots à gagner :

Marques	Lots	Nombre de lots	Mentions légales
BAM KARAOKE	1 Micro Karaoké par BAM Karaoke To Go	2	*Le Micro Karaoké par BAM Karaoke To Go incluant un micro karaoké avec sa pochette protectrice et un code avantage pour bénéficier d'1 mois d'abonnement offert à l'application BAM Karaoke To Go. Livraison incluse en France Métropolitaine. Valeur du lot : 49€ TTC
BAM KARAOKE	1 abonnement annuel* à l'App BAM Karaoke To Go	2	Un code avantage permettant de bénéficier de 12 mois d'abonnement offerts à l'application BAM Karaoke To Go, valable dans les 30 jours suivant son envoi. Il nécessite de souscrire à l'abonnement mensuel de l'application BAM Karaoke To Go (disponible sur Android, iOS et en version webplayer). Pour iOS, les inscriptions se font via le webplayer sur le site. Valeur du lot : 95,88€ TTC
BAM KARAOKE	1 Bon cadeau de 50€* pour une session karaoké de 2h dans une des salles privées de BAM Karaoke Box	4	Un code promo permettant de bénéficier d'une réduction de 50€ sur le site www.bam-karaokebox.com , valable 6 mois à compter de la date d'envoi au gagnant et sur tous les produits du site www.bam-karaokebox.com . Le montant excédant les 50€ offerts sera à régler par le gagnant. Valeur du lot : 50€ TTC
Canal+	1 semaine offerte*, sans obligation d'achat	50 000	*Le code doit être activé au plus tard le 04/12/2020. Offre valable en France métropolitaine, entre le 01 et le 04 décembre 2020 à 00h, donnant accès à CANAL+ gratuitement et sans engagement pendant 7 jours à compter de la date d'activation, sous réserve de créer ou disposer d'un compte CANAL et d'activer votre offre au plus tard le 04 décembre 2020 sur www.essayer.mycanal.fr . Code valable une seule fois. Hors coûts liés aux offres Internet de votre opérateur. Hors programmes de catégorie V (interdits aux moins de 18 ans). Offre limitée à une connexion sur PC/MAC, tablette ou smartphone et sous réserve de disposer

			d'une connexion Internet haut débit. Strictement réservée à un usage personnel au sein du cercle de famille. Voir conditions techniques d'accès sur canalplus.com.
Galerias Lafayette	1 carte cadeau d'une valeur de 1 000€*	2	*Voir conditions en magasin
Le Bar TGV	5€* de réduction	50	<p>*Offre valable au Bar sur l'ensemble du réseau national TGV et TGV INOUI (hors TGV France-Italie, TGV France-Espagne, TGV France-Allemagne, TGV Lyria) en activant le code sur lebar.sncf.com (bon d'achat valable du 20/01/2021 au 30/06/21).</p> <p>Pour tout produit ou formule commandé sur le bar.sncf.com, une remise de 10€ s'appliquera après avoir renseigné le code dans la case destinée aux codes promotionnels avant le paiement.</p> <p>Offre non cumulable avec toute autre promotion en cours, non cumulable avec la promotion permanente sur les cartes de réduction SNCF, non échangeable et non remboursable. Offre servie selon disponibilité des produits.</p>
Le Bar TGV	10€* de réduction	30	<p>*Offre valable au Bar sur l'ensemble du réseau national TGV et TGV INOUI (hors TGV France-Italie, TGV France-Espagne, TGV France-Allemagne, TGV Lyria) en activant le code sur lebar.sncf.com (bon d'achat valable du 20/01/2021 au 30/06/21).</p> <p>Pour tout produit ou formule commandé sur le bar.sncf.com, une remise de 10€ s'appliquera après avoir renseigné le code dans la case destinée aux codes promotionnels avant le paiement.</p> <p>Offre non cumulable avec toute autre promotion en cours, non cumulable avec la promotion permanente sur les cartes de réduction SNCF, non échangeable et non remboursable. Offre servie selon disponibilité des produits.</p>

Le Bar TGV	15€* de réduction	20	<p>*Offre valable au Bar sur l'ensemble du réseau national TGV et TGV INOUI (hors TGV France-Italie, TGV France-Espagne, TGV France-Allemagne, TGV Lyria) en activant le code sur lebar.sncf.com (bon d'achat valable du 20/01/2021 au 30/06/21).</p> <p>Pour tout produit ou formule commandé sur le bar.sncf.com, une remise de 10€ s'appliquera après avoir renseigné le code dans la case destinée aux codes promotionnels avant le paiement.</p> <p>Offre non cumulable avec toute autre promotion en cours, non cumulable avec la promotion permanente sur les cartes de réduction SNCF, non échangeable et non remboursable. Offre servie selon disponibilité des produits.</p>
Les 2 Alpes	2 skipass Adulte + 2 skipass enfant	1	
Louvre Lens	1 entrée pour l'exposition "Soleils noirs" au Louvre Lens	20	Si vous ne souhaitez plus recevoir d'offres commerciales de la part du groupe CANAL+ par e-mail, vous pouvez vous désinscrire en cliquant ici.
MyFujifilm	1 imprimante pour smartphone instax mini link	5	Une imprimante pour smartphone instax mini link et un pack de 10 films instax mini offerts, soit une remise immédiate de 129,89€ TTC, frais de port et de traitement inclus, code unique valable jusqu'au 31/01/2021. Non cumulable avec toute autre offre en cours. Cette promotion ne s'applique pas aux commandes déjà effectuées. Livraison en France métropolitaine et Belgique uniquement. Visuels non contractuels
MyFujifilm	1 photobloc	15	Un Photo Bloc 20x20 cm offert, à poser ou à accrocher, soit une remise immédiate de 22,70€ TTC, frais de port et de traitement inclus, code unique valable jusqu'au 31/01/2021. Non cumulable avec toute autre offre en cours. Cette promotion ne s'applique pas aux commandes déjà effectuées. Livraison en France métropolitaine et Belgique uniquement. Visuels non contractuels
MyFujifilm	1 Instamagnet	15	Un pack de 6 magnets InstaMagnet 8x10cm offert, soit une remise immédiate de 16,75€ TTC, frais de port et de traitement inclus, code unique valable

			jusqu'au 31/01/2021. Non cumulable avec toute autre offre en cours. Cette promotion ne s'applique pas aux commandes déjà effectuées. Livraison en France métropolitaine et Belgique uniquement. Visuels non contractuels
MyFujifilm	1 My Box Cherry	20	Une my Box Cherry (Boîte à photo cerisier) de 24 tirages photo 10x15 cm offerte, soit une remise immédiate de 13,75€ TTC, frais de port et de traitement inclus, code unique valable jusqu'au 31/01/2021. Non cumulable avec toute autre offre en cours. Cette promotion ne s'applique pas aux commandes déjà effectuées. Livraison en France métropolitaine et Belgique uniquement. Visuels non contractuels
MyFujifilm	1 code de réduction de 6€*	illimité	6€ TTC de remise immédiate sur myFUJIFILM.fr, à valoir sur tous les produits personnalisables, hors gamme instax et scrapbooking, hors frais de port et de traitement, code valable une seule fois par adresse mail et jusqu'au 31/01/2021. Non cumulable avec toute autre offre en cours. Cette promotion ne s'applique pas aux commandes déjà effectuées. Livraison en France métropolitaine et Belgique uniquement. Visuels non contractuels
One Park	1 place de parking offerte* pour 7 jours de stationnement	5	5 codes de réduction de 100% valables sur une réservation sur le site onepark.fr pour une durée de maximum 30 jours hors parkings SAEMES et aéroport de Paris. Codes de réduction valables jusqu'au 01/12/21.
One Park	10% de réduction* sur votre première réservation	100	100 codes de réduction de 10% valables sur une réservation sur le site onepark.fr pour une durée de maximum 30 jours hors parkings SAEMES et aéroport de Paris. Codes de réduction valables jusqu'au 01/12/21
Office de tourisme de Strasbourg et sa région	1 découverte de Strasbourg	1	Pour un séjour à Strasbourg valable du 14 décembre 2020 au 30 septembre 2021 (hors période de session parlementaire). Les dates du séjour sont à définir avec l'Office de Tourisme de Strasbourg et sa Région.

Oui.sncf	1 bon d'achat de 10€*	500	Bon d'achat d'une valeur de 10 euros valables pour un aller-simple ou aller-retour en train (hors OUIGO, TER, EUROSTAR, IZY, et hors assurance) en première ou deuxième classe et à partir de 11 euros d'achat et pour des dates de voyages comprises entre le 1er décembre 2020 et le 31 mai 2021 inclus. Les codes de ces bons à usage unique sont à utiliser du 1er décembre 2020 au 31 mai 2021 à 18h. Ces bons ne sont ni remboursables ni transférables et ne pourront faire l'objet d'un échange en numérique. Les bons sont uniquement éligible au mode de retrait e-billets. Pour bénéficier du bon ouvrant droit à cette réduction, vous devez enregistrer en toute lettre votre code puis cliquer sur « Ajouter un code promo » en page de paiement. Le montant à payer après l'application de la réduction du bon doit strictement être supérieur ou égal à 1 euro. En cas de modification ou d'annulation du ou des billets, le montant du bon ne fera l'objet d'aucun remboursement en avoir ou en numéraire. Offre non cumulable avec toute autre promotion en cours ou tarif réduit. Bon utilisable uniquement sur le site internet de OUI.SNCF et sur l'application mobile OUI.SNCF.
Photoweb	1 bon d'achat de 50€*	1	50€ offerts sur l'ensemble du site Photoweb.fr sauf bracelet solidaire, tirages économiques et abonnement livraison premium. Offre non cumulable et non valable sur les frais de ports. Utilisable en 1 seule commande jusqu'au 31/03/2021.
Photoweb	1 bon d'achat de 10€*, sans minimum d'achat	40 000	bon d'achat valable jusqu'au 31/03/2021, sauf bracelet solidaire, tirages économiques et abonnement livraison premium. Offre non cumulable et non valable sur les frais de ports.
Le Routard	1 livre "Road trip France"	3	
RED BY SFR	1 iPhone 12 avec RED by SFR	1	

Showroomprivé.com	10% de réduction*	5 000	Offre personnelle et à usage unique valable pour toute commande effectuée du 1/12/2020 au 3/03/2021 inclus sur le site www.showroomprive.com et l'application mobile, hors frais de port, voyage, billetterie et ventes SHop it. Offre non cumulable, non sécable, ni échangeable et remboursable. Limitée à 1 utilisation par membre
Showroomprivé.com	1 an de shopping offert*	1	1 an de shopping offert par Showroomprive.com sous forme de 10 bons d'achat d'une valeur unitaire de 100€, soit une valeur totale de 1 000€, valables pour toute commande d'un montant supérieur à 100€, hors frais de port, ventes Shop-it, Voyages et billetterie, effectué du 1/12/2020 au 31/12/2021 inclus sur le site www.showroomprive.com ou l'application mobile. Bons utilisables une fois, non échangeables, non remboursables, non transmissibles et non cumulables avec d'autres offres en cours.
Wecandoo	1 bon d'achat d'une valeur de 50€*	10	Les bons ne peuvent être utilisés qu'auprès de la Plateforme Wecandoo. Pour utiliser le bon cadeau, le bénéficiaire est invité à créer un Compte sur la Plateforme Wecandoo et à se rendre dans la rubrique "Utiliser son coupon cadeau" puis à entrer le code promotionnel figurant sur le bon cadeau. Les bons sont valables pendant une durée d'un(1) an (décembre 2021) et sont échangeables autant de fois que nécessaire mais ne sont pas remboursables.
Wecandoo	10% de réduction*	20 000	Les bons ne peuvent être utilisés qu'auprès de la Plateforme Wecandoo. Pour utiliser le bon cadeau, le bénéficiaire est invité à créer un Compte sur la Plateforme Wecandoo et à se rendre dans la rubrique "Utiliser son coupon cadeau" puis à entrer le code promotionnel figurant sur le bon cadeau. Les bons sont valables pendant une durée d'un(1) an (décembre 2021) et sont échangeables autant de fois que nécessaire mais ne sont pas remboursables.

Wecandoo	1 bon d'achat de 250€*	1	Les bons ne peuvent être utilisés qu'auprès de la Plateforme Wecandoo. Pour utiliser le bon cadeau, le bénéficiaire est invité à créer un Compte sur la Plateforme Wecandoo et à se rendre dans la rubrique "Utiliser son coupon cadeau" puis à entrer le code promotionnel figurant sur le bon cadeau. Les bons sont valables pendant une durée d'un(1) an (décembre 2021) et sont échangeables autant de fois que nécessaire mais ne sont pas remboursables.
Wonderbox	1 box HAPPY DAY de 20€*	7	*E-coffret Wonderbox Happy Day d'une valeur de 20€ envoyé sous forme de E-Billet donnant droit à 1 happy activité pour 1 ou 2 personnes à choisir parmi plus de 2 500 activités : laser game, bowling, balade en canoë, cinéma, déjeuner, dégustation de macarons...
Wonderbox	1 bon d'achat de 15€*	75 000	les codes seront valables jusqu'au 30/03/2021 et proposés par notre partenaire Wonderbox. Sur indication du code de réduction, 15€ offerts à partir de 49,90€ d'achat sur wonderbox.fr (hors coffrets Vols Aller-Retour, J'aime la France version solidaire, Cultur'in the city, Tick&Box). Non cumulable avec tout autre code ou promotion. Non cessible. Revente interdite. Ne peut être utilisé lorsque le paiement est effectué, en totalité ou en partie, avec un avoir ou une Wondercard.
Wonderbox	1 repas gastronomique d'une valeur de 149,90€*	1	*E-coffret Wonderbox Gastronomie des grands chefs d'une valeur de 149,90€ envoyé sous forme de E-Billet donnant droit à 1 repas gastronomique d'exception pour 2 personnes à choisir parmi 240 restaurants gastronomiques labellisés.

Le Lot est soumis aux conditions générales et particulières des partenaires de l'Organisateur au jour de la réservation des éléments composant son Lot, par le Gagnant.

Le Lot est nominatif, non commercialisable et ne peut pas être attribué ou cédé à un ou des tiers, à titre gratuit ou onéreux. Il ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en numéraire, ni à son échange ou à son remplacement.

Pour bénéficier de son Lot, le Gagnant devra fournir à l'Organisateur, à sa demande, toute pièce justificative de son identité et de son adresse.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du Participant, l'Organisateur n'est pas tenu d'attribuer un quelconque lot au Gagnant notamment si celui-ci n'a pas

saisi correctement ses coordonnées lors de son inscription, ou s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat du Jeu ou s'il ne s'est pas conformé au présent règlement.

Les gagnants seront contactés par courrier électronique.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer la dotation annoncée par une dotation équivalente c'est-à-dire de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'y obligent. La dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à quelque indemnisation ou contrepartie. La dotation sera quant à elle non remise en Jeu et la Société Organisatrice pourra en disposer librement.

Les gagnants du jeu autorisent toute vérification concernant leur identité. Toute indication d'identité entraînera l'élimination de ceux-ci. De même, la Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas d'informations erronées.

ARTICLE 6 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS ET ATTRIBUTION DES LOTS

Il ne peut y avoir qu'une dotation attribuée par personne pendant toute la durée du jeu (à raison d'un lot par gagnant : même nom, même adresse). Par souci de respect de la confidentialité, la liste des gagnants ne pourra être communiquée à des tiers.

ARTICLE 7 – FORCE MAJEURE

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté et/ou en cas de force majeure, le jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé ; et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux participants.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impacterait le bon déroulement du jeu ou la liste des gagnants. Les plaignants ne pourraient alors prétendre à quelques dotations que ce soit.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de vol, mauvais acheminement du courrier ou détérioration des dotations par les services postaux.

ARTICLE 8 – PUBLICITÉ

Du seul fait de sa participation, chaque gagnant autorise la Société Organisatrice à utiliser ses noms et prénoms dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent Jeu sans que cette utilisation ne puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné. En tout état de cause, l'utilisation de ces données personnelles dans ce type de manifestation liée au Jeu ne pourra excéder 12 mois après la fin du Jeu.

Si un gagnant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées, il doit le faire connaître sans délai à la Société Organisatrice en envoyant un courrier à l'adresse suivante :

Oui.sncf

Concours "Grand Jeu de Noël"

2, place de la Défense, CNIT 1, BP 440, 92 053 Paris la Défense Cedex

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉ

La responsabilité de l'organisateur ne peut être recherchée en cas d'utilisation par les participants de coordonnées de personnes non consentantes.

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne

saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le Site pour des causes qui ne seraient pas directement et exclusivement imputables à la Société Organisatrice. Celle-ci ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillances externes, qui empêcheraient le bon déroulement du Jeu. Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle, sauf en cas de faute directe et exclusive de la Société Organisatrice.

En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du Jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau où dû à des actes de malveillances.

Les lots attribués aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte et ne pourront en aucun cas être échangés à la demande des gagnants contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation pour quelque raison que ce soit.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourrait être recherchée en cas d'incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'absence d'utilisation du lot attribué, qui ne peuvent être remplacés par un autre lot ou versé sous forme d'argent, sauf sur décision de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards et/ou pertes du fait des services postaux ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, e-mail autres que ceux correspondant à leur identité, et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de Jeux seraient automatiquement éliminés.

Toutes informations ou coordonnées incomplètes, erronées ou en violation au règlement, entraîneront la nullité de la participation et le participant concerné ne pourra donc pas être éligible au gain d'une des dotations mises en jeu dans le cadre du Jeu.

Toute participation devra être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout Participant qui n'aurait pas respecté le règlement.

Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'Instant Gagnant implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par la Société Organisatrice.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.

ARTICLE 11 – RÈGLEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L.121-38 du Code de la consommation, le présent règlement est déposé en la SCP Jean-Philippe LUCET, Huissier de Justice associé, ayant siège à LILLE (59000), 3 – 5 Rue des Jasmins.

Ce règlement peut être consulté pendant toute la durée du Jeu sur toutes les pages du jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant qui sera déposé chez la SCP Jean-Philippe

LUCET, Huissier de Justice associé, ayant siège à LILLE (59000), 3 – 5 Rue des Jasmins.

ARTICLE 12 – REMBOURSEMENT

Les frais engagés par les participants au Jeu peuvent être remboursés dans les conditions suivantes, et à raison d'un remboursement maximum par Foyer (même nom, même adresse postale) :

- Sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Oui.sncf

Concours "Grand Jeu de Noël"

2, place de la Défense, CNIT 1, BP 440, 92 053 Paris la Défense Cedex

- En précisant son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique avec laquelle il a joué.

- En accompagnant sa demande d'un RIB ou un RIP.

Le montant du remboursement correspondant aux éventuels frais de connexion à Internet spécifiquement occasionnés pour s'inscrire au Jeu, y participer et pour consulter les résultats depuis le territoire de résidence visé au présent règlement devra être justifié sur présentation de la facture de l'opérateur et en tout état de cause, pour une durée effective qui ne peut dépasser une durée maximale totale de l'ordre de 3 minutes.

Le cas échéant, toute demande de remboursement devra être envoyée dans le délai indiqué ci-dessus et comporter dès la demande de remboursement ou dès leur disponibilité, les documents et informations suivantes relatifs au participant :

- son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique avec laquelle il a joué ;

- une photocopie de sa carte d'identité ;

- une photocopie ou impression de la facture de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès détaillant le coût et la durée de connexion résultant de sa participation au jeu. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Le timbre de la demande de règlement pourra être remboursé sur demande par virement bancaire sur la base du prix du timbre tarif lent en vigueur. Il sera alors procédé à un seul remboursement de timbre par Foyer (même nom, même adresse postale) pour toute la durée du Jeu.

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte.

ARTICLE 13 – DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique.

Elles sont utilisées par la Société Organisatrice aux fins de gestion du Jeu.

La Société Organisatrice est susceptible, sous réserve du consentement explicite du Participant, d'exploiter et de communiquer lesdites informations à des partenaires dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non, notamment pour des opérations de marketing direct.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant, utilisées par la Société Organisatrice et ses prestataires pour la gestion de votre compte et votre information sur vos services ainsi que pour toute opération de marketing direct. Vous pouvez vous opposer, dès la communication des informations à la Société Organisatrice, à ces opérations de marketing direct. Votre consentement préalable pourra par ailleurs être requis pour certaines opérations de marketing direct réalisées par voie électronique notamment s'agissant des opérations offrant des informations sur les offres et services de partenaires.

Pour exercer vos droits, envoyez un courrier avec vos nom, prénom, et copie de votre pièce d'identité à :

Oui.sncf

Concours "Grand Jeu de Noël"

2, place de la Défense, CNIT 1, BP 440, 92 053 Paris la Défense Cedex

ARTICLE 14 – LOI APPLICABLE

Le Jeu, le Règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.



Jean-Philippe LUCET